

LETTRE D'ACTUALITÉS DÉVELOPPEMENT DURABLE Brésil

Une publication du SER de Brasília
N° 68 – Semaines du 15 janvier au 9 février 2024

Sommaire

Focus | Le **plan pluriannuel 2024-2027** du gouvernement précise les **actions prioritaires** en matière **environnementale et climatique**

Environnement & Climat

- En 2023, plus de 1 000 catastrophes naturelles ont été recensées au Brésil

Energie

- Le Brésil et l'AIE signent un accord de coopération pour la transition énergétique
- Un complexe éolien de Bahia reçoit un **financement record de la BNDES en faveur des EnR**

Infrastructures & Transports

- Les **investissements dans les infrastructures** devraient **augmenter de 11%** en 2024

Et Aussi

- L'initiative **BNDES Azul** vise le développement de l'**économie bleue**

Amazonie & Biomes

- Le **Fonds Amazonie** a octroyé **1,3 Md BRL en 2023**, et dispose actuellement de 3 Mds BRL à engager
- Une étude montre que **82% des espèces d'arbres endémiques de la Mata Atlântica** sont menacées d'extinction

Suivi des alertes à la déforestation (Amazonie légale et Cerrado)

FOCUS

Le plan pluriannuel 2024-2027 du gouvernement précise les actions prioritaires en matière environnementale et climatique

Le 25 janvier, le **ministère de la Planification et du Budget** a présenté un rapport intitulé « *Agenda Transversal Ambiental PPA 2024-2027* ». Ce document de 130 pages met en évidence les **actions relatives aux enjeux environnementaux et climatiques au sein du plan pluriannuel (PPA) 2024-2027**. Le thème est inclus dans 50 des 88 programmes du PPA, sous la houlette de 25 organes de l'administration fédérale (ministères, agences, etc.). Il **comptabilise 113 objectifs à horizon 2027, autour de 7 dimensions** :

1. La prévention et le contrôle de la déforestation, associés à la lutte contre les incendies. Cette composante prévoit : **(i) la réduction, chaque année, de 20% du taux de déforestation illégale dans l'ensemble des six biomes terrestres.** Ceci permettrait de réduire la déforestation en Amazonie légale de 11 568 km² en 2022 à 4 060 km² en 2027 -dans la perspective du « zéro déforestation illégale » en 2030- ; **(ii) l'extension de la mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+** (projets de protection de la forêt générant des crédits carbone), de 6 à 15 Etats brésiliens ; **(iii) l'amélioration du système du Cadastre environnemental rural (CAR)**, en particulier pour identifier les registres réalisés sur des terres publiques ; **(iv) la mise en œuvre d'un plan de gestion intégrée des incendies**, sur une surface de 215 000 km² ; **(v) la remontée d'informations au Système de Protection de l'Amazonie (SIPAM)**, qui identifie et lutte contre les activités illégales vectrices de déforestation ; et **(vi) l'intensification des opérations policières et des amendes infligées** pour crimes environnementaux.

2. La conservation, la protection et la récupération de la biodiversité, des écosystèmes et des biomes. Il s'agit de favoriser : **(i) la restauration de la végétation.** Dans la perspective de 12 M hectares d'ici 2030, le PPA vise **1,5 M hectares d'ici 2027**, dont 5 000 hectares d'**espaces verts urbains**, 190 000 hectares de **forêts publiques en concession** et 325 000 hectares de zones dégradées au sein des unités de conservation (UC) **sous surveillance** ; **(ii) la protection de la biodiversité**, par la mise en œuvre du **Plan d'action national pour la conservation des espèces menacées d'extinction (PAN)** ; **(iii) l'extension des aires protégées**, pour atteindre **28% du territoire national terrestre et marin sous le statut d'UC** (à date, 22%) ; **(iv) la démarcation de nouvelles réserves autochtones**, qui s'accompagnera de l'adoption d'une **Politique nationale** de gestion des territoires autochtones (PNGATI) et de la proposition de critères pour la **réglementation de REDD+** dans ces territoires ; et **(v) l'extension des territoires des communautés quilombolas** de 100 000 hectares (à date, environ 1 M hectares).

3. La gestion et la protection des ressources hydriques. D'ici 2027, les objectifs visent : **(i) la préservation environnementale des bassins hydrographiques**, avec l'objectif de 666 915 hectares protégés ; **(ii) l'amélioration de la sécurité hydrique**, notamment par des actions d'évaluation et de suivi et par le développement d'infrastructures ; **(iii) la rationalisation des usages de l'eau**, par exemple par la mise en œuvre de 50 projets de réutilisation de l'eau au sein d'exploitations agricoles ; et **(iv) l'amélioration de l'accès à l'eau potable**, avec un objectif de réduction de 22% du nombre de familles à faible revenu n'ayant pas accès à l'eau (de 993 000 actuellement à 774 000 en 2027).

4. La gestion et la protection des ressources marines, de la zone côtière et de l'Antarctique. Cette composante inclut : **(i) le renforcement des contrôles**, opérés par la Marine ; **(ii) le développement des connaissances scientifiques**, par le soutien de projets de recherche ; **(iii) l'aménagement écologique et économique de l'espace marin** (PEM)¹ ; l'évaluation du « PIB de la mer » ; le développement de stratégies pour la lutte contre la **pollution plastique** ; ou encore de plans de gestion des **ressources halieutiques** ; **(iv) la protection accrue des zones marines**, par l'atteinte de **28% de la zone marine** en UC ; et **(v) la gestion des risques et catastrophes** (évaluation des vulnérabilités, lutte contre l'érosion, etc.).

5. La bioéconomie, pour laquelle est prévue l'adoption d'une **Politique nationale et d'un Plan national**. D'ici 2027, sont visés : **(i) le développement d'un écosystème de la bioéconomie**, pour atteindre 1 000 entreprises actives ; **(ii) l'amélioration de l'accès au patrimoine génétique et aux savoirs traditionnels**, pour atteindre 92 000 produits référencés dans le système SisGen (+ 2 000 par an) ; **(iii) le développement des concessions forestières**, par la mise aux enchères de 15 nouveaux lots et la couverture de 5,2 M hectares de forêts ; **(iv) la consolidation des données de l'Inventaire forestier national (IFN)**, pour atteindre 502 M hectares enregistrés ; **(v) l'amélioration de la situation socio-économique des populations**, par exemple via le déploiement du **programme Bolsa Verde auprès de 120 000 foyers** (soutien financier à l'utilisation durable des ressources naturelles) et l'appui à **200 organisations socio-productives** ; **(vi) le soutien à l'agriculture durable**, par des actions d'**assistance technique** (cible de 8 000 foyers), d'amélioration du **crédit rural** (cible de 13 890 contrats), d'innovation pour l'agroécologie (cible de 31 projets par année) et d'appui à **l'acquisition de machines et d'équipements** (cible de 14 515 agriculteurs) ; et **(vii) le soutien à la pêche et l'aquaculture durables**, par des actions d'**assistance technique** (cible de 20 000 pêcheurs et 10 000 aquaculteurs) et de **formation** (cible de 20 000 pêcheurs).

6. La qualité environnementale dans les aires urbaines et rurales. Cette composante prévoit : **(i) l'augmentation du recyclage des déchets**, pour

¹ L'aménagement de l'espace marin -i.e. zone marine et côtière- (PEM) est une politique publique visant la planification et l'organisation rationnelles des usages de l'espace marin ainsi que des interactions entre ces usages. Il se structure autour d'objectifs écologiques, sociaux et économiques (e.g. pétrole et gaz, énergies renouvelables *offshore*, transport maritime, pêche et aquaculture, etc.). Dans le cadre de la Conférence des Nations unies sur l'Océan en 2017, le Brésil s'est engagé à réaliser l'aménagement de l'ensemble de son espace marin d'ici 2030.

atteindre 47,6% de la population brésilienne avec un système de tri sélectif et 2 000 coopératives de *catadores* (ramasseurs de déchets) ; **(ii) la promotion d'une gestion appropriée des déchets dangereux** ; **(iii) la mise à disposition accrue d'informations** concernant la qualité de l'air, de l'eau et des sols ; **(iv) l'appui technique et financier aux Etats et municipalités** dans la gestion environnementale ; **(v) le développement de l'accès à l'eau et l'assainissement**, avec l'objectif de collecte des eaux usées pour 84,3% des foyers en zone urbaine et d'installation de 2 489 systèmes de collecte en zone rurale ; **(vi) le renforcement de la diplomatie environnementale**, en particulier dans les négociations relatives au Traité mondial de lutte contre la **pollution plastique** ; et **(vii) l'exploitation minière durable**, par la mise en place d'un système de certification ESG et la réduction de 35% des barrages en situation d'urgence.

7. La gestion de l'urgence climatique. Faisant appel à de nombreux secteurs, elle fait l'objet d'**objectifs chiffrés d'ici 2027** dont : la couverture de 100% des émissions de GES du Brésil par des **plans sectoriels d'atténuation** (à date, 59,8%) ; l'actualisation des données de **3 systèmes d'information** (Sirene -émissions de GES-, AdaptaBrasil -risques climatiques-, Sinapse -scénarios climatiques-) et l'élaboration du système **DataClima** (appui aux politiques publiques) ; la mise en œuvre d'**actions d'adaptation** face aux événements hydrologiques par 100% des municipalités ; l'émission de 16 Mds BRL (3 Mds EUR) d'**obligations souveraines durables** ; l'obtention par **13 chaînes de valeur du label « Carbone + Verde »** (açaí, coton, riz, caoutchouc, bovins, cacao, café, maté, lait, maïs, soja, blé et raisin) ; la **reforestation de 370 000 hectares** sur des propriétés agricoles privées ; l'**augmentation de 30% des technologies référencées par l'EMBRAPA (Société brésilienne de recherche agricole)** en réponse aux défis des filières agricole, agroalimentaire et forestière (pour atteindre 344 technologies) ; l'augmentation de la **participation des EnR dans le mix énergétique**, jusqu'à 47,8% (à date, 46,2%) ; l'augmentation de l'utilisation des **biocarburants**, dont l'accroissement de la **part de biodiesel dans le diesel B**, pour atteindre 14,75% (à date, 10%) ; la création de **14 nouveaux systèmes interconnectés d'électricité** ; l'atteinte d'une **production de métaux critiques** à destination de la transition énergétique de 17 788 346 tonnes ; le maintien de l'indicateur d'**efficacité énergétique ODEX² à 90%** ; la réduction de 2,56% des **émissions de GES de l'aviation civile** (par rapport à 2023) ; ou encore l'adhésion à l'**Indice de performance environnementale (IDA)** de 87% des concessionnaires de routes et de 100% des concessionnaires de chemins de fer ; l'accroissement de 10% de l'**efficacité énergétique des véhicules légers** commercialisés. (Articles [ici](#) et [ici](#))

² L'indicateur ODEX mesure le progrès de l'efficacité énergétique, en pondérant les indices de consommation de chaque secteur (industrie, bâtiment et transports) en fonction de leur part dans la consommation d'énergie finale totale du pays.

Environnement & Climat

En 2023, plus de 1 000 catastrophes naturelles ont été recensées au Brésil

Selon le Cemaden (Centre national de surveillance et d'alerte des catastrophes naturelles), **1 161 catastrophes naturelles ont été enregistrées pendant l'année 2023, dans les 1 038 municipalités qu'il surveille**. Celles-ci représentent 18,6% des municipalités et 55% de la population du Brésil. Il s'agit du niveau le plus important depuis le début des relevés en 2019, représentant -en moyenne- **plus de trois événements par jour**. Parmi ces catastrophes, **716 (62%) sont d'origine hydrologique** -essentiellement des inondations- **et 445 (38%) d'origine géologique** -essentiellement des glissements de terrain-. La municipalité ayant enregistré le plus grand nombre d'événements est Manaus (23), suivie par São Paulo (22) et Petrópolis (18).

Le Cemaden a qualifié l'année 2023 comme « exceptionnelle » en termes de **records de température**. Elle a été marquée par d'importantes **vagues de chaleur, sécheresses** (en particulier en Amazonie et dans l'Etat du Rio Grande do Sul) **et inondations** (en particulier dans le Sud-Est). D'après le cabinet de conseil Aon, spécialisé en gestion des risques, le Brésil a enregistré des **pertes économiques (i.e. manque à gagner) de l'ordre de 10 Mds USD (soit 50 Mds BRL) en raison de catastrophes naturelles** pendant l'année 2023. Elles représentent **près de 3% des pertes estimées au niveau mondial** (380 Mds USD). (Articles [ici](#) et [ici](#))

Energie

Le Brésil et l'AIE signent un accord de coopération pour la transition énergétique

En janvier 2024, le **Directeur exécutif de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), M. Fatih Birol, était en visite au Brésil**. Il y a notamment rencontré le **ministre des Mines et de l'Energie, M. Alexandre Silveira**. Si **le Brésil est membre associé de l'AIE depuis 2017**, la signature d'un « **accord de coopération pour accélérer la transition énergétique** » marque une nouvelle étape dans la collaboration entre les deux parties. Cet accord souligne notamment la contribution du Brésil au développement de **solutions pour la transition énergétique mondiale, grâce à son expertise dans plusieurs domaines (biocarburants, hydroélectricité, éolien, solaire, etc.)**. Par ailleurs, M. Fatih Birol a profité de la rencontre pour révéler les **prévisions de l'AIE pour le secteur pétrolier**. Ainsi, **le Brésil devrait atteindre en 2030 son pic de production de pétrole**, représentant **4% de l'offre mondiale avec 4,5 millions de barils par jour (Mbpd)**, avant de commencer à décroître vers 2040. (Articles [ici](#) et [ici](#))

Un complexe éolien de Bahia reçoit un financement record de la BNDES en faveur des EnR

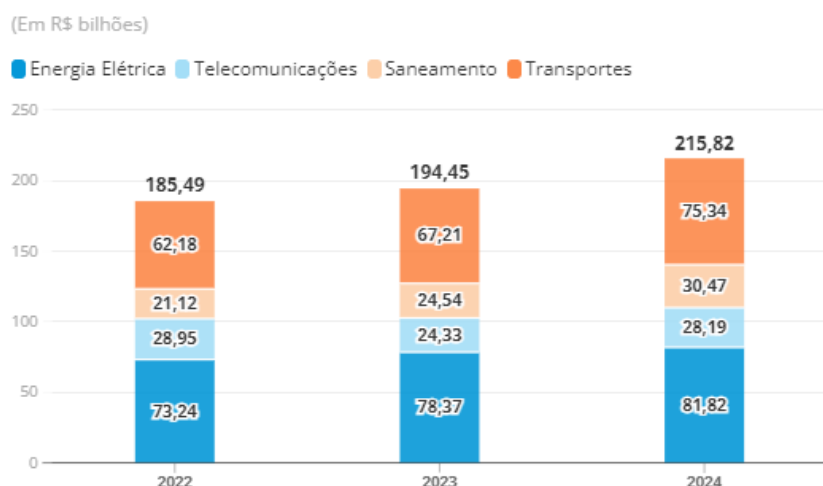
La Banque Nationale de Développement Economique et Social (BNDES) a annoncé le **financement à hauteur de 3,2 Mds BRL (596 M EUR) d'un nouveau complexe éolien**, situé dans le Nord de l'Etat de Bahia. Le crédit correspond à 80% de l'ensemble du projet, et représente **le financement le plus élevé jamais octroyé par la BNDES pour un projet d'énergie renouvelable**. Baptisé Babilônia Centro, le nouveau parc éolien sera

implanté dans les municipalités de Morro do Chapéu et Várzea Nova, avec une capacité installée de **553 mégawatts (MW)**, suffisante pour alimenter environ 1,37 M de foyers à partir d'octobre 2025. Le projet est le fruit d'une **co-entreprise entre Casa dos Ventos et ArcelorMittal**, et sera responsable de l'approvisionnement d'environ **40% de l'électricité consommée par ArcelorMittal au Brésil**. Le complexe accueillera 123 éoliennes, dont la production moyenne d'électricité est estimée à 267 MW. **ArcelorMittal Brasil deviendra ainsi auto-producteur d'énergie**, avec le plus important contrat d'énergie renouvelable du pays. Durant la phase de construction, le projet devrait créer 1 500 emplois directs ; une fois achevé, il emploiera 80 personnes. Depuis 2004, date de financement des premiers projets solaires et éoliens, **la BNDES a financé l'installation de 28,7 gigawatts (GW) de capacité éolienne, soit 57,5% des projets du Brésil**. (Article [ici](#))

Infrastructures & Transports

Les investissements dans les infrastructures devraient augmenter de 11% en 2024

Selon un rapport publié le 30 janvier par le cabinet de conseil Inter.B Consultoria, **les investissements dans les infrastructures au Brésil devraient connaître une augmentation nominale de 11% en 2024**, pour atteindre **215,8 Mds BRL (40 Mds EUR)**. Ceci représenterait **1,87% du PIB** (contre 1,79% en 2023), et s'inscrirait dans la continuité d'**investissements en-deçà de 2% du PIB depuis 2016** (pour rappel, la Banque mondiale recommande -pour des pays équivalents au Brésil- des investissements annuels dans les infrastructures de l'ordre de 4% du PIB). Plus spécifiquement, les parts des **investissements privés et publics** en 2024 devraient représenter respectivement **141,8 Mds BRL (1,23% du PIB) et 74 Mds BRL (0,64% du PIB)**. La part du **secteur privé** dans les investissements relatifs aux infrastructures devrait ainsi représenter **65,8%, en hausse quasi-continue depuis 2010 (43,8%)**.



En termes de **répartition sectorielle**, les investissements projetés par Inter.B Consultoria concernent :

1. **L'énergie électrique, à hauteur de 81,8 Mds BRL (15,2 Mds EUR)** - dont 9% publics et 91% privés-. Par exemple, **deux ventes aux enchères (concessions) de lignes de transmission électrique**, couvrant 16 lots et représentant des investissements de 24,7 Mds BRL, sont prévues.
2. **Les transports (routes, chemins de fer, mobilités urbaines, ports, aéroports, voies fluviales), à hauteur de 75,34 Mds BRL (14 Mds EUR)** -dont 58% publics et 42% privés-. Dans le seul segment autoroutier, le

ministère des Transports prévoit le dépassement de cette projection, par l'organisation de **13 ventes aux enchères** et la mobilisation de **122 Mds BRL d'investissements privés**. Par ailleurs, le **ministère des Ports et des Aéroports** devrait organiser **15 mises en concession de terminaux portuaires**, mobilisant 8 Mds BRL.

3. **L'eau et l'assainissement, à hauteur de 30,47 Mds BRL (6,5 Mds EUR)** -dont 74% publics et 26% privés-. En particulier, **trois projets en cours de structuration par la BNDES** devraient mobiliser 18,3 Mds BRL : ils porteront sur la mise en concession des services d'eau et d'assainissement dans l'**Etat de Sergipe** (75 municipalités ; 6,2 Mds BRL), dans l'**Etat de Rondônia** (48 municipalités ; 6,7 Mds BRL) et dans la **municipalité de Porto Alegre** (5,3 Mds BRL). Un quatrième projet d'envergure, relatif à l'**Etat du Pernambouc** (185 municipalités ; 16,5 Mds BRL), pourrait également être mis aux enchères en 2024.
4. **Les télécommunications, à hauteur de 28,19 Mds BRL (5,2 Mds EUR)** -dont 3% publics et 97% privés-. (Articles [ici](#), [ici](#) et [ici](#))

Et Aussi

L'initiative **BNDES Azul** vise le développement de l'économie bleue

Le 24 janvier, **la BNDES a annoncé le lancement de l'initiative BNDES Azul**. Visant à **coordonner et renforcer les actions de la banque en matière d'économie bleue** (i.e. les activités économiques relatives à l'océan, à la mer et aux zones côtières), elle est structurée autour de quatre priorités. La première porte sur **(i) l'aménagement de l'espace marin (PEM), pour la caractérisation et la cartographie des usages actuels et potentiels** du milieu marin, afin d'appuyer l'élaboration des politiques publiques. Le 24 janvier, **le premier contrat PEM a été signé pour la région Sud**, et matérialisé par le lancement d'études techniques, financées par la BNDES à hauteur de 7 M BRL (1,3 M EUR) et réalisées par l'entreprise brésilienne Codex Remote. En parallèle, l'appel d'offres pour la réalisation de ces études dans la région Sud-Est a été ouvert. La deuxième priorité de la BNDES concerne **(ii) la décarbonation de la flotte navale**, en particulier par le développement de **combustibles alternatifs** et l'abaissement des taux d'intérêt pour les **projets de construction, de modernisation ou d'entretien de navires** dans une perspective de réduction des émissions de GES (via le Fonds pour la Marine Marchande -FMM-, géré par la BNDES). Est également prévu **(iii) l'investissement dans les infrastructures portuaires**, notamment par le soutien aux mises en concession de terminaux portuaires auprès du secteur privé. Enfin, **(iv) le développement de projets liés à l'économie bleue** vise à faire bénéficier ceux-ci de **conditions d'emprunt favorables auprès du Fonds Climat**³. **A date, la BNDES dispose d'un portefeuille de 22 Mds BRL (4 Mds EUR) en lien avec l'économie bleue** -dont 13,6 Mds BRL concernant les chantiers navals et navires (dont pétroliers); 7,7 Mds BRL relatifs aux ports et terminaux portuaires; 297 M BRL pour le tourisme marin et côtier; et 47 M BRL concernant la restauration des mangroves-. (Article [ici](#))

³ Créé en 2009, le Fonds National sur le Changement Climatique (FNMC), ou Fonds Climat, soutient des études, projets et entreprises s'inscrivant dans une perspective d'adaptation et/ou d'atténuation du changement climatique. Il fournit des ressources remboursables -gérées par la BNDES- ou non-remboursables -gérées par le ministère de l'Environnement et du Changement climatique-, autour de 9 axes thématiques : (i) mobilités urbaines ; (ii) villes durables ; (iii) machines et équipements efficaces ; (iv) énergies renouvelables ; (v) gestion des déchets et cogénération ; (vi) charbon végétal ; (vii) gestion de forêts primaires et des ressources en eau ; (viii) réduction des émissions de GES ; et (ix) projets innovants. Si le fonds est déjà doté d'environ 2 Mds BRL (375 M EUR), il vise une dotation de 10,4 Mds BRL (1,9 Md EUR), notamment par la mobilisation des marchés financiers et l'émission d'obligations souveraines vertes.

Amazonie & Biomes

Le Fonds Amazonie a octroyé 1,3 Md BRL en 2023, et dispose actuellement de 3 Mds BRL à engager

Le 1^{er} février, la **BNDES** a présenté le bilan des actions du **Fonds Amazonie pour l'année 2023**. Créé en 2008, le fonds vise à financer des actions de prévention, de surveillance et de lutte contre la déforestation, ainsi que de préservation et de gestion durable de l'Amazonie. **En 2023, la BNDES a confirmé la réception de 726 M BRL (146 M USD) de donations** : 497 M BRL du Royaume-Uni, 186 M BRL de l'Allemagne, 28 M BRL de la Suisse et 15 M BRL des Etats-Unis. **Pourrait s'y ajouter un montant complémentaire de 3,1 Mds BRL (625 M USD), relatif aux promesses d'engagements réalisées par plusieurs pays pendant l'année 2023** (Etats-Unis -2,4 Mds BRL-, Norvège -245 M BRL-, Royaume-Uni -218 M BRL-, Union européenne -107 M BRL-, Danemark -107 M BRL-).

En 2023, le Fonds Amazonie a approuvé des financements de l'ordre de 1,3 Mds BRL (262 M USD). Il s'agit d'un **niveau sans précédent** depuis la création du fonds, représentant environ 4 fois sa moyenne annuelle, et intégrant un effet de rattrapage en lien avec des projets qui avaient été préalablement identifiés. **Plus spécifiquement, (i) 553 M BRL ont été attribués à 9 projets, dont 5 ont déjà été contractualisés** : *Babaçu Livre* (développement de la chaîne de valeur du *babaçu* dans l'Etat du Maranhão); *Arapyá MapBiomias* (soutien aux systèmes d'alerte à la déforestation et de suivi de la régénération forestière); *Dabucury* (gestion territoriale et environnementale des territoires autochtones); *Agroecologia em Rede* (soutien à l'agroécologie dans l'Etat d'Amazonas); **et** *Gestão Territorial OPIRJ* (appui aux populations autochtones dans la lutte contre la déforestation dans l'Etat d'Acre). **Par ailleurs, (ii) 786 M BRL ont été attribués à deux appels à projets** : *Restaura Amazônia* (450 M BRL; première étape du projet *Arco da Restauração*, dédié à la restauration de terres déforestées ou dégradées) **et** *Amazônia na Escola* (336 M BRL; soutien à l'agriculture durable et à l'alimentation saine à l'école). Enfin, la BNDES a annoncé que **le Fonds Amazonie dispose actuellement de 3 Mds BRL (605 M USD) à engager dans de nouveaux projets**. Sur ce montant, **2,5 Mds BRL devraient être mobilisés par des projets actuellement en cours d'analyse** -sous réserve de leur approbation-, tandis que 500 M BRL n'ont pas encore fait l'objet de demande. (Article [ici](#))

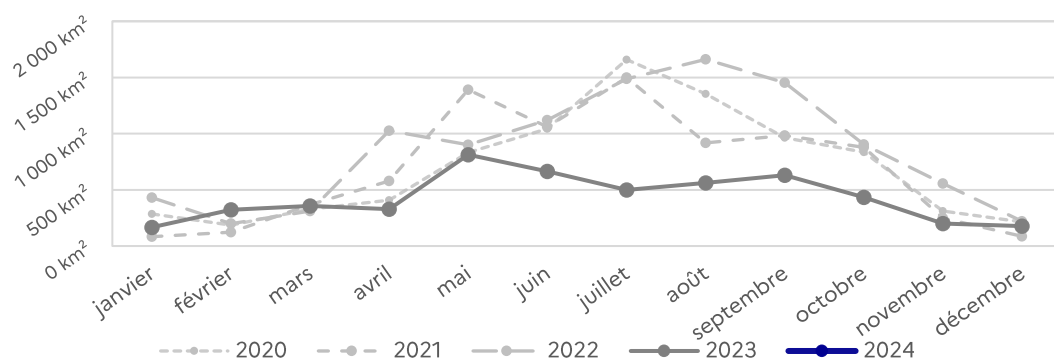
Une étude montre que 82% des espèces d'arbres endémiques de la Mata Atlântica sont menacées d'extinction

Selon une étude coordonnée par l'Université de São Paulo (USP) et publiée dans la revue *Science* le 11 janvier, **82% des 2 000 espèces d'arbres exclusivement présentes dans la Mata Atlântica (« forêt atlantique ») seraient menacées d'extinction**. De plus, sur les 4950 espèces d'arbres -endémiques et non endémiques- présentes au sein du biome, **65% sont considérées comme menacées**. D'après l'étude, **seules 7% des espèces d'arbres endémiques de la Mata Atlântica ont connu un déclin populationnel inférieur à 30%** au cours des trois dernières générations. Au-delà de ce niveau, l'espèce est considérée comme menacée d'extinction, à **trois degrés** : « **vulnérable** », « **en danger** » ou

« en danger critique d'extinction ». Ainsi, l'étude indique que **75% des espèces se situent dans la catégorie « en danger »**. Y figurent par exemple le *pau-brasil*, l'*araucária*, le palmier *juçara* et l'*erva-mate*. Si 5 espèces d'arbres considérées comme éteintes ont été redécouvertes dans le cadre de l'étude, 13 autres ont été reclassées comme probablement éteintes. **Ces résultats s'expliquent principalement par la fragmentation** (i.e. l'absence de brassage génétique) **des forêts de la Mata Altântica, réparties au sein de propriétés privées** où la déforestation est par ailleurs légalement autorisée à hauteur de 80% de la végétation native présente sur la surface.

C'est la première fois qu'est menée une étude d'une telle ampleur, sur la base des **critères de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)**. Cette méthodologie sera utilisée à partir de 2024 pour évaluer le degré de menace des **12 000 espèces végétales présentes exclusivement au Brésil**, et qui n'ont pas encore fait l'objet d'une telle évaluation. Les travaux seront menés par le **Jardin botanique de Rio de Janeiro**, dépendant du ministère de l'Environnement et du Changement climatique. (Articles [ici](#) et [ici](#))

Alertes à la déforestation en Amazonie légale (biomes de l'Amazônia -100%- du Pantanal -40%- et du Cerrado -37%-)



Source : Institut National de Recherche Spatiale (INPE)

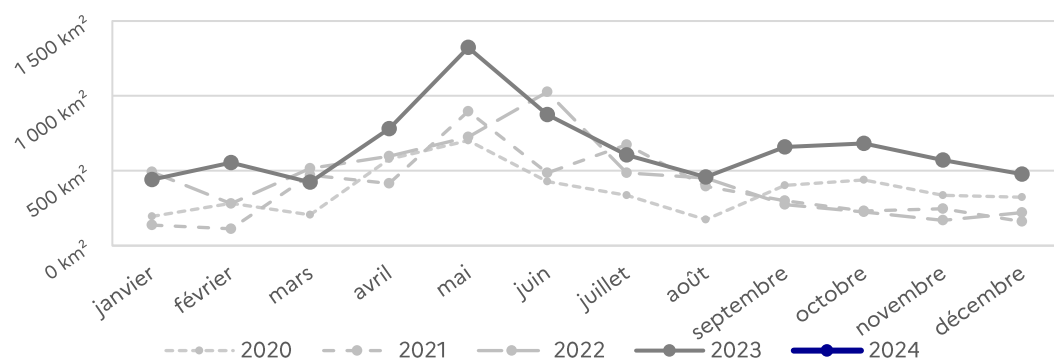
2024

Période du 1^{er} janvier
au 25 janvier

95 km²

-19% Par rapport à 2023

Alertes à la déforestation dans le Cerrado (biome du Cerrado -100%-)



Source : Institut National de Recherche Spatiale (INPE)

2024

Période du 1^{er} janvier
au 25 janvier

246 km²

-30% Par rapport à 2023

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques. Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Sébastien ANDRIEUX, Chef du Service économique régional de Brasília

Rédaction : Mathieu RIVALLAIN, Clémence PIERRE, Thibault CIESLAK, François-Xavier FLAMAND, Paul D'HUMIERES

Abonnez-vous : clemence.pierre@dgtresor.gouv.fr